



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 72 a) de l'ordre du jour provisoire**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, présenté en application de la résolution 63/139 du 11 décembre 2008 de l'Assemblée générale, porte sur les activités menées du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 374,3 millions de dollars du Fonds pour mener à bien des activités d'importance vitale dans 50 pays et territoires. Quatorze organismes d'aide humanitaire ont reçu des crédits directement du Fonds pour répondre à des besoins urgents et de nombreux projets ont été mis en œuvre en partenariat avec des organisations non gouvernementales. Le Fonds a renforcé son action et continué de jouer le rôle essentiel qui est le sien dans l'intervention humanitaire. Pour que le Fonds puisse maintenir et améliorer l'efficacité de son action, il faudra que les États Membres renforcent l'appui politique et financier qu'ils lui prêtent, notamment au vu des conséquences délétères de la crise économique mondiale et de plusieurs autres tendances mondiales.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/64/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 63/139 du 11 décembre 2008 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Il porte sur les activités menées entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009.

II. Présentation générale du Fonds

A. Fonds engagés¹

2. Tirant parti de l'expérience acquise pendant ses trois années d'activité, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a continué à rendre possibles des actions rapides qui sauvent des vies et à appuyer des interventions humanitaires essentielles mais sous-financées. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence, en sa qualité de Directeur du Fonds², a approuvé des subventions d'un montant total de 374,3 millions de dollars des États-Unis en faveur des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)³ afin d'appuyer des opérations de secours dans 50 pays et territoires. Ce montant était composé de subventions s'élevant à 274,5 millions de dollars au titre de la composante interventions rapides et de 99,8 millions de dollars au titre de la composante situations d'urgence sous-financées. Le tableau 1 donne un aperçu général des subventions accordées durant la période considérée.

Tableau 1

**Allocations du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires^a
(1^{er} juillet 2008-30 juin 2009)^b**

	<i>Montant total des allocations sous forme de subvention</i>
Montant approuvé.	374 300 000
Nombre de pays et territoires bénéficiaires	50
Nombre de projets financés	475
Montant moyen par projet	788 000

^a Aux fins du présent rapport, on entend par « allocations » les fonds alloués à certains pays et territoires ou à certaines régions par le Coordonnateur des secours d'urgence.

^b Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés au titre de projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

¹ Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2009 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

² Voir les résolutions 60/124 et 46/182 de l'Assemblée générale.

³ Collectivement désignés sous le terme « organismes » ou « organismes d'aide humanitaire ».

3. Les financements accordés au titre de la composante interventions rapides servent à accélérer le lancement initial d'opérations humanitaires de façon à répondre avec la plus grande efficacité possible aux situations d'urgence. Parmi les subventions aux fins d'intervention rapide, ce sont les projets d'intervention dans des situations d'urgence liées à des conflits prolongés (notamment les services d'appui aux réfugiés et aux personnes déplacées) qui ont reçu le montant total le plus élevé d'allocations, avec 113,9 millions de dollars, tandis que les allocations pour les catastrophes naturelles se sont élevées à 84,2 millions de dollars. Les financements alloués expressément pour répondre aux besoins vitaux créés par la crise alimentaire mondiale se sont élevés quant à eux à 72,4 millions de dollars.

4. Les 84,2 millions de dollars alloués aux projets d'intervention rapide dans le cadre de catastrophes naturelles sont sensiblement inférieurs aux 124 millions de dollars engagés durant le cycle précédent (juillet 2007-juin 2008). Cela s'explique au moins en partie par un nombre moins élevé de catastrophes naturelles majeures au cours de la période considérée. En outre, il est possible que les allocations classées dans la catégorie des interventions suscitées par la crise alimentaire mondiale aient capté certaines subventions qui auraient normalement été classées dans la catégorie des catastrophes naturelles⁴. Environ 57 millions de dollars du montant alloué pour des catastrophes naturelles visaient à répondre aux besoins créés par des inondations, des sécheresses ou des tempêtes. Le financement de programmes de lutte contre les épidémies, telles que l'épidémie de choléra au Zimbabwe au début 2009, a représenté environ 16,9 millions de dollars, en augmentation par rapport au 10,6 millions alloués pour l'exercice précédent. Les allocations pour des tremblements de terre ont notablement baissé, passant de plus de 15 millions de dollars pour l'exercice précédent à moins de 2 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 2,6 millions de dollars de subventions au titre des interventions rapides a été approuvé pour faire face aux infestations d'insectes telles que les invasions acridiennes (criquets pèlerins). On trouvera dans le tableau 2 le détail des financements alloués par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de faire face aux catastrophes naturelles, par année civile, depuis la création de l'élément subventions en 2006.

Tableau 2

Décassements du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires aux fins d'intervention rapide pour faire face à des catastrophes naturelles^a

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Du 15 mars 2006 au 30 juin 2006</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	Total (par type de catastrophe)
Inondations/sécheresses/ ouragans/cyclones	14,3	90,1	93,7 ^b	57,0 ^b	255,1^c
Maladie	1,2	16,7	10,6	16,9	45,4
Tremblements de terre	–	0,7	15,3	2,0	18,0
Infestations d'insectes	–	1,3	2,0	2,6	5,9

⁴ Les catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, sont l'un des nombreux facteurs qui ont contribué à la crise alimentaire mondiale.

	<i>Du 15 mars 2006 au 30 juin 2006</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	Total (par type de catastrophe)
Vague de chaleur/de froid	–	–	2,4	5,7	8,1
Total	15,5	108,8	124,0	84,2	332,5

^a Les chiffres indiqués correspondent aux montants approuvés au titre de projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

^b Non compris le financement alloué par le Fonds en 2008 aux pays touchés par la sécheresse par prélèvement sur sa réserve pour la crise alimentaire mondiale.

^c Environ 89,8 millions de dollars de ce total ont été alloués pour faire face à des sécheresses.

5. En mai 2008, le Coordonnateur des secours d'urgence a constitué une réserve extraordinaire de 100 millions de dollars à même les fonds d'intervention rapide du Fonds, afin de pouvoir répondre aux besoins nés de la crise alimentaire mondiale. Cette décision illustre la souplesse et la rapidité d'action du Fonds comme outil de réponse aux crises mondiales. Les 72,4 millions de dollars qui ont été prélevés sur cette réserve et affectés à des interventions rapides répondaient partiellement à un appel de fonds à hauteur de 255,5 millions de dollars fait en 2008 par les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire dans 30 pays pour répondre aux besoins urgents créés par la crise alimentaire. À la fin de 2008, les organismes d'aide humanitaire présents dans 26 pays avaient reçu des allocations à l'appui de 87 projets dans 8 secteurs d'activité différents afin d'assurer des interventions multisectionnelles globales. Les trois principaux bénéficiaires de fonds de la réserve ont été le Programme alimentaire mondial (PAM) (environ 50 millions de dollars), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (environ 20 millions de dollars) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (environ 20 millions de dollars). En tout, près de 18 millions de personnes touchées par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la réduction des filets de sécurité ont bénéficié de fonds de la réserve. En 2009, les demandes de subventions liées à la crise alimentaire ont été examinées sur un horizon mobile car le Coordonnateur des secours d'urgence n'avait pas constitué de nouvelle réserve extraordinaire. De nombreuses propositions de projet en 2009, notamment au titre des situations d'urgence sous-financées, ont invoqué les besoins persistants nés de la crise alimentaire.

6. Le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 99,8 millions de dollars à 19 pays au titre de la composante situations d'urgence sous-financées afin de renforcer des volets importants de l'intervention humanitaire dans des crises qui n'avaient pas reçu une aide suffisante des donateurs. Le Coordonnateur des secours d'urgence affecte les fonds de la composante situations d'urgence sous-financées par tranches semestrielles. Les décisions d'allocation se fondent sur un large éventail de données et de consultations qui permettent de déterminer quels pays tireront le meilleur parti de l'aide, l'accent étant mis, comme il se doit, sur les besoins et les principes humanitaires. Dans les pays sélectionnés, le coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire dirige un processus interorganisations visant à classer les besoins par ordre de priorité et à proposer des projets à financer par le Fonds. En général, le Coordonnateur des secours d'urgence, en consultation avec le coordonnateur résident et les organismes présents dans les pays concernés, s'efforce d'engager une plus grande proportion des allocations au

titre des situations d'urgence sous-financées dès la première tranche semestrielle. Le décaissement des fonds au début de l'année permet aux partenaires dans le pays considéré de mieux planifier l'utilisation de leurs ressources. La deuxième tranche, qui est en général plus modeste, vise à répondre au milieu de l'année aux besoins non satisfaits. Par exemple, en 2008, 101,7 millions de dollars ont été alloués pour la première tranche semestrielle et 26,6 millions de dollars pour la seconde tranche. En 2009, 75 millions de dollars ont été affectés pour la première tranche et 55 pour la seconde.

7. Conformément à la recommandation formulée à cet effet dans l'évaluation effectuée à la fin de la deuxième année de fonctionnement du Fonds, le secrétariat du Fonds, de concert avec les organismes humanitaires partenaires, a entrepris d'examiner les procédures de la composante situations d'urgence sous-financées en vue de mettre à jour les critères d'allocation des fonds et d'améliorer la gestion du processus. Les nouveaux critères seront appliqués pour les tranches semestrielles de 2010.

8. La composante prêts du Fonds, qui était sa composante initiale, intervient en tant que facilité de trésorerie lorsque des fonds annoncés par des donateurs n'ont pas encore été reçus. Aucune demande formelle de prêt n'a cependant été présentée au cours de la période considérée. Des décaissements ont été effectués pour deux prêts, d'un montant total de 30 millions de dollars, destinés à deux projets du Programme alimentaire mondial en Éthiopie et en République démocratique du Congo qui avaient été approuvés avant la période considérée⁵. Les deux prêts ont été intégralement remboursés au cours de cette période. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires étudie les moyens d'utiliser la composante prêts du Fonds en conjonction avec les dispositifs de réunion de fonds dans une masse commune (les « fonds communs ») mis en place au niveau des pays, notamment pour les fonds d'intervention d'urgence, le but étant de couvrir les besoins de trésorerie au début d'une situation d'urgence pour des initiatives locales de faible ampleur dans les pays où ces dispositifs existent.

III. Principaux résultats rapportés aux objectifs

9. Conformément à la réforme de l'action humanitaire qui vise à garantir des interventions plus rapides et systématiques en cas d'urgence humanitaire, le Fonds s'est fixé trois objectifs : promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif et renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées (voir la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, par. 15). Dans le cadre de ces objectifs, le Fonds a financé les opérations d'urgence de 14 organismes d'aide humanitaire opérant dans 11 secteurs d'activité (voir les figures I et II ci-dessous). Ces organismes ont associé leur action à celle de nombreux partenaires humanitaires, y compris des gouvernements et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, pour mener à bien des projets d'une importance cruciale visant à satisfaire des besoins vitaux. On trouvera ci-après des exemples d'actions menées par le Fonds au regard de ces trois objectifs principaux.

⁵ Ces prêts figuraient dans le rapport précédent (A/63/348).

A. Promotion des interventions rapides

10. Grâce au Fonds, les organismes ont les moyens de lancer ou de renforcer des interventions rapides et d'améliorer leur action humanitaire dans son ensemble. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'un des principaux bénéficiaires de financement du Fonds, a reçu 94,9 millions de dollars durant le cycle considéré pour mener à bien des interventions essentielles dans un certain nombre de secteurs d'activité, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la santé et la nutrition, l'éducation et la protection des enfants. Le Fonds continue de travailler en étroite collaboration avec le mécanisme interne de prêts de l'UNICEF, le Fonds de programmation pour les secours d'urgence, ce qui lui permet de décaisser des fonds dans un délai de 24 heures. À titre d'exemple, en novembre 2008, l'équipe de pays chargée des opérations humanitaires à Sri Lanka a demandé au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de financer une aide d'extrême urgence destinée aux personnes déplacées dans le nord du pays. L'UNICEF a ainsi reçu environ 1,2 million de dollars afin d'assurer une intervention coordonnée et de répondre aux besoins des plus vulnérables. Les activités de l'UNICEF ont notamment consisté en la fourniture de trousseaux d'hygiène à près de 8 000 familles et en l'amélioration de la production d'eau potable et des installations sanitaires dans neuf camps de personnes déplacées. En outre, des salles de classe provisoires et des aires d'accueil des enfants ont été construites pour accueillir au moins 1 800 enfants et leur offrir des services nutritionnels de base, y compris des services de traitement de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes dans les zones visées. L'UNICEF a signalé qu'il avait porté assistance à plus de 60 000 bénéficiaires à Sri Lanka en 2008 dans le cadre d'activités financées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et par d'autres sources. En 2009, alors que la situation humanitaire à Sri Lanka se détériorait rapidement, l'UNICEF a reçu 6,1 millions de dollars supplémentaires, pour un total de 21 millions de dollars alloués à ce pays au titre de la composante interventions rapides en 2009, pour mener à bien 10 projets d'appui aux populations touchées.

11. La situation humanitaire au Népal, l'un des pays les plus vulnérables de la région Asie-Pacifique, s'est détériorée en octobre 2008 lorsque le conflit, les déplacements de population et la pauvreté chronique ont été exacerbés par une aggravation de l'insécurité alimentaire et de graves inondations. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est intervenu dans la phase d'extrême urgence auprès des personnes déplacées et des réfugiés dans les zones touchées par les inondations afin de fournir des services essentiels de santé procréative, de protection des femmes contre la violence et de sensibilisation au VIH/sida. Le FNUAP a mis sur pied une antenne médicale mobile et distribué du matériel de santé procréative, des médicaments et des fournitures médicales et des trousseaux d'hygiène. Environ 5 000 personnes, dont 70 % étaient des femmes, ont reçu des soins médicaux et gynécologiques et une aide psychologique pour les victimes de violence sexuelle. Les activités menées dans le cadre des projets financés par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont été complétées par les ressources et les programmes habituels du Fonds des Nations Unies pour la population. Toutes les activités de secours se sont appuyées sur le manuel sur l'égalité des sexes et les directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations.

12. Le PAM a reçu une assistance dans le cadre de la composante interventions rapides pour faire face aux inondations et raz-de-marée en Amérique centrale en 2008, qui ont déplacé des milliers de personnes et les ont exposées à la malnutrition et à la maladie. Grâce à l'utilisation d'environ 600 000 dollars provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le PAM a pu fournir 721 tonnes de produits alimentaires pour répondre aux besoins alimentaires immédiats de 34 000 personnes victimes d'inondations au Guatemala. En outre, en collaboration avec ses partenaires d'exécution au Honduras, le Programme a atteint tous les bénéficiaires visés (40 150 personnes), évitant ainsi une augmentation des taux de malnutrition grave parmi les populations sinistrées.

13. En août 2008, l'arrivée de réfugiés somaliens dans l'est de l'Éthiopie a compromis la capacité de ce pays d'offrir un refuge sûr. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu du Fonds 1,5 million de dollars qui lui ont permis de répondre aux besoins vitaux des réfugiés récemment arrivés, et notamment de fournir une assistance pour l'ouverture de deux nouveaux camps (Aw Barre et Shedder). Environ 1 700 nouveaux abris ont été construits et, comme la plupart des réfugiés avaient franchi la frontière sans leurs effets personnels, des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine, du savon, des serviettes hygiéniques, des fourneaux, du combustible, des couvertures, des filets et des jerricanes ont été distribués. La fourniture de fourneaux économes en combustible a beaucoup changé la vie des femmes et des filles qui n'ont plus à sortir des camps pour ramasser du bois de feu, évitant ainsi les situations dangereuses dans lesquelles elles s'étaient trouvées dans le passé, telles que les actes de violence sexuelle et sexiste.

14. Pour sauver la vie des victimes du tremblement de terre et offrir une aide au cours du rude hiver qui a sévi au Balouchistan (Pakistan), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a conçu et distribué des abris de fortune avant les premières tempêtes de neige. Ces abris ont été adaptés sur la base des suggestions reçues des communautés bénéficiaires, des autorités gouvernementales et des membres du groupe thématique. Des matériaux achetés localement ont été utilisés, ce qui a contribué à stimuler l'économie locale. Ces abris ont contribué à empêcher des migrations massives et permis aux familles déplacées de rester relativement près de chez elles. ONU-Habitat signale que le projet, financé à l'aide d'une subvention de 886 923 dollars octroyée par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires au titre des interventions rapides, a joué un rôle de catalyseur et a eu un effet multiplicateur en mobilisant des ressources supplémentaires qui ont permis de fournir des abris à une population plus importante. Sur la base de cette intervention, ce type d'abris est devenu l'abri type pour la saison d'hiver et le Gouvernement pakistanais a demandé à ONU-Habitat de l'aider à trouver des solutions de logement plus permanentes pour les populations sinistrées.

15. En mai 2009, la situation humanitaire au Pakistan s'étant rapidement détériorée en raison de la recrudescence de la violence, le Fonds a approuvé un financement dans le cadre de la composante interventions rapides en vue de faire face à la crise de plus en plus grave que connaissaient les personnes déplacées. Dans le cadre de cette allocation, le PAM a reçu 2,7 millions de dollars destinés à fournir une aide alimentaire dont avaient cruellement besoin les personnes déplacées vivant dans les camps et ailleurs dans la province frontalière du nord-ouest. Grâce à ce financement, complété par d'autres sources, le Programme entendait apporter une

aide alimentaire essentielle aux personnes déplacées dans huit districts où se trouvaient plus de 600 000 d'entre elles.

16. Au cours de la période considérée, le PNUD a reçu au total 4,5 millions de dollars pour répondre aux besoins vitaux dans plusieurs groupes ou secteurs, dont l'agriculture/moyens de subsistance, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires, ainsi que la réparation des infrastructures indispensables. Ainsi, au Cameroun et à Sri Lanka, le PNUD a reçu du Fonds des ressources grâce auxquelles la structure de gestion de la sécurité des Nations Unies a pu être consolidée rapidement, ce qui a permis d'acheminer dans des conditions de sécurité une aide humanitaire essentielle aux populations gravement touchées.

B. Renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif

17. Le Fonds peut être un instrument de financement crucial en cas de catastrophe mais aussi lorsqu'une intervention prompte peut empêcher une crise de dégénérer en catastrophe majeure. Il permet ainsi de réduire le coût global et d'atténuer les conséquences à long terme. En avril 2009, dans ce qui fut une première au niveau régional, le Fonds a appuyé une intervention d'urgence de la FAO contre une invasion de criquets au Malawi, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie, qui aurait pu détruire les moyens de subsistance de plus de 15 millions de personnes en Afrique centrale, orientale et australe. Grâce à un montant de 1,9 million de dollars débloqué au titre de l'intervention rapide, la FAO a pu agir immédiatement. En un mois, elle a traité près de 14 000 hectares, utilisant principalement des pesticides respectant l'environnement, et contenu ainsi l'invasion de criquets. On a ainsi évité les grandes migrations d'essaims et préservé les zones cultivées. L'intervention a été menée en collaboration étroite avec d'autres partenaires humanitaires, notamment les organisations non gouvernementales présentes dans la région.

18. Le Fonds intervient souvent pour combler des insuffisances de financement ou appuyer des projets nécessitant un appui immédiat dans des délais très brefs. Ce fut le cas au Niger lorsqu'une épidémie de méningite a éclaté en juin 2008. Le financement fourni par le Fonds à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), s'ajoutant à l'appui des autorités nationales et des organisations non gouvernementales internationales, a permis de fournir des vaccins et de mener une campagne de vaccination cruciale dans 10 districts. Dans celui de Birnin Konni, 80 % de la population a été vaccinée en trois semaines à peine, ce qui a fait diminuer considérablement le nombre de cas et contribué à enrayer l'épidémie. Grâce aux efforts conjugués de l'OMS, du Gouvernement et des organisations non gouvernementales, près de 800 000 personnes ont été vaccinées et 2 262 personnes ont été soignées.

19. La rapidité des interventions reste une des priorités du Fonds. Durant la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé les demandes de dons aux fins d'intervention rapide en trois jours en moyenne à compter de leur présentation définitive. Dans le cas de crises soudaines, le temps de traitement peut être encore plus rapide. Par exemple, au début de 2009, lors de la crise de Gaza, le Coordonnateur a approuvé cinq projets d'intervention rapide pour

un montant total de 7 millions de dollars environ, et les demandes ont été présentées le jour même au secrétariat du Fonds. Pas moins de 200 000 personnes affectées par les hostilités ont profité directement des projets financés par le Fonds, portant sur la fourniture d'eau potable, d'abris de fortune, de carburant et de rations alimentaires. À Sri Lanka, l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire a soumis en février et mai 2009 deux projets consistant à appuyer des interventions d'urgence dans les zones touchées par les combats. En un jour, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé ces demandes, pour un montant total de plus de 21 millions de dollars.

C. Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées

20. Le troisième objectif du Fonds, renforcer les interventions humanitaires sous-financées, consiste à appuyer les opérations de secours dans les pays auxquels la communauté des donateurs n'accorde pas suffisamment d'attention malgré des besoins humanitaires criants. Les affectations au titre de la composante situations d'urgence sous-financées améliorent aussi la prévisibilité et l'équité du financement de l'aide humanitaire, permettant souvent de mener à bien certains volets cruciaux mais traditionnellement sous-financés des interventions d'urgence, tout en améliorant la couverture et la coordination de l'action humanitaire. En 2008, 11 des 20 pays ayant reçu des fonds au titre de la composante situations d'urgence sous-financées ont participé à la procédure d'appel global. Les affectations décidées dans ce cadre permettent un financement plus équitable des demandes, notamment pour les secteurs sous-financés. Les secteurs ayant reçu le plus de fonds au titre de la composante situations d'urgence sous-financées en 2008 sont les suivants : santé et nutrition (24 %), aliments (20 %), abris et secours non alimentaires (14 %) et eau et assainissement (13 %).

21. En 2008, la crise humanitaire s'est aggravée au Zimbabwe. Les difficultés d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ont provoqué des épidémies de diarrhée et de choléra. Au début de 2008, on comptait plus de 10 000 cas de diarrhée et plus de 120 cas de choléra mais la communauté humanitaire manquait de ressources pour répondre aux besoins les plus immédiats. Le Coordonnateur des secours d'urgence a octroyé au Zimbabwe une aide au titre de la composante situations d'urgence sous-financées. En mars, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a reçu un appui du Fonds pour des projets portant sur plusieurs secteurs. Dans le secteur de la santé et celui de l'eau et de l'assainissement, avec plusieurs organisations non gouvernementales, l'OIM a coordonné une intervention ciblant 32 000 personnes touchées par le choléra et la diarrhée. Le financement supplémentaire du Fonds reçu en avril 2009 a permis de poursuivre et de démarrer des activités sous-financées telles que la formation d'agents sanitaires bénévoles locaux et de personnel sanitaire, l'amélioration des contrôles épidémiologiques aux frontières, la prévention et la gestion des cas. On a également pu construire des fosses d'aisances provisoires et réhabiliter des points d'eau dans les zones frontalières et dans les collectivités aux populations mobiles et vulnérables. Dans le secteur de l'éducation, l'OIM a permis à environ 19 000 enfants de ces collectivités d'accéder plus facilement à un enseignement de qualité.

22. En 2008, face aux défaillances chroniques de l'intervention humanitaire en Afghanistan, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué aux organisations humanitaires un montant de 8,8 millions de dollars au titre de la composante

situations d'urgence sous-financées. Ce montant a permis de répondre aux besoins de quelque 160 000 déplacés et réfugiés menacés par la sécheresse et exposés à des conditions climatiques très dures. Selon les évaluations, alors que 1 150 000 personnes environ souffraient du manque d'eau potable, de la malnutrition et des déplacements, l'appel d'urgence conjoint lancé pour l'Afghanistan en 2008 n'était financé qu'à 49 %.

IV. Administration et gestion du Fonds

A. Le secrétariat du Fonds

23. Le Coordonnateur des secours d'urgence en sa qualité de Directeur du Fonds est assisté par le secrétariat du Fonds, qui fait partie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (voir ST/SGB/2006/10). Le secrétariat du Fonds non seulement évalue et traite les propositions, mais il s'acquitte aussi de nombreuses autres tâches, notamment l'élaboration de politiques et de directives, les consultations avec les institutions et les partenaires, la coordination interinstitutions, l'information du public et la présentation de rapports, l'assistance aux coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire pour l'accès aux financements du Fonds, l'appui au Groupe consultatif du Fonds et la gestion des bases de données et du site Internet du Fonds. Afin de mener à bien ces fonctions, et sur recommandation du Groupe consultatif, le secrétariat a augmenté ses effectifs et ses moyens d'action et compte désormais 23 postes, dont 3 fonctionnaires en détachement provenant du HCR, du PAM et de la FAO. Il s'ensuit une amélioration significative de la rapidité et de l'efficacité du Fonds, en particulier pour le traitement des demandes de financement, l'appui apporté aux actions sur le terrain, la présentation de rapports, la circulation de l'information et la communication. Par exemple, le secrétariat du Fonds a amélioré la méthode suivie pour l'examen des rapports descriptifs annuels sur les projets financés par le Fonds et l'a appliquée à tous les projets exécutés en 2008, afin de mieux mesurer les progrès effectivement réalisés par rapport aux résultats escomptés indiqués dans les propositions de projets.

24. Soucieux de promouvoir des normes de qualité et de transparence, le secrétariat fournit formations, conseils et assistance à ses partenaires pour qu'ils sachent comment accéder aux financements du Fonds et présenter les rapports connexes. Des formations sont offertes tant aux organismes du système des Nations Unies qu'aux organisations non gouvernementales au niveau régional et sur le terrain. Les formations régulières proposées aux partenaires humanitaires ont permis d'améliorer non seulement la rapidité et la qualité des propositions et des rapports présentés au Fonds, mais encore l'efficacité et la productivité générales du Fonds lui-même. Pendant la période considérée, environ 470 représentants de l'ONU, de l'Organisation internationale pour les migrations, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, du Mouvement de la Croix-Rouge et de gouvernements aux niveaux local, régional et international ont participé à 11 ateliers organisés par le Fonds. Huit de ces ateliers ont eu lieu au niveau régional, deux au Siège et un au niveau national. Environ 15 % des participants venaient d'organisations non gouvernementales. Des sessions sur le financement des opérations humanitaires et le Fonds ont été organisées à l'intention de tous les coordonnateurs des opérations humanitaires et incluses dans les ateliers régionaux organisés pour les coordonnateurs résidents.

25. Dans un souci d'accessibilité, de transparence et de responsabilité, le secrétariat administre un site Internet (<http://cerf.un.org>) contenant des informations à jour sur la présentation des demandes de financement, la répartition actuelle et passée des financements du Fonds et les rapports présentés par les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire sur tous les projets financés par le Fonds. Il met rapidement en ligne toute la documentation pertinente, y compris les comptes rendus des réunions du Groupe consultatif et toutes informations utiles à l'intention des donateurs du Fonds. En 2009, il a mis au point une stratégie de communication pour expliquer et diffuser l'action du Fonds et accroître encore sa transparence vis-à-vis les parties prenantes.

B. Le Groupe consultatif du Fonds

26. Conformément à la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, les membres du Groupe consultatif sont des experts indépendants chargés de fournir des directives et des orientations au Secrétaire général, par le biais du Coordonnateur des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Ce groupe s'est réuni deux fois au cours de la période considérée, y compris pour une première rencontre, avec le Contrôleur de l'ONU. Pour la première fois aussi, un tiers des membres du Groupe consultatif a été renouvelé et la nomination des nouveaux membres a été annoncée par le Secrétaire général. À la réunion d'avril 2009 du Groupe consultatif, ses membres se sont réjouis de voir que l'objectif de financement de 450 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale avait été dépassé en 2008. Ils ont dit craindre que l'année 2009 ne s'avère difficile en raison de la crise économique mondiale, et ils ont invité les États Membres à faire tout leur possible pour accroître leur appui politique et financier au Fonds. Le Groupe consultatif a également accordé une grande importance à la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du Fonds à la fin de sa deuxième année d'existence et à la mise en place d'un cadre de résultats et de responsabilisation permettant de garantir la transparence du Fonds et de prouver sa « valeur ajoutée ».

27. À la même réunion d'avril 2009, certains membres du Groupe consultatif ont insisté pour que soient améliorées de toute urgence les modalités de financement des organisations non gouvernementales par les organismes du système des Nations Unies. Ils ont invité le Coordonnateur des secours d'urgence à inscrire cette question à l'ordre du jour du Comité permanent interorganisations, le Groupe consultatif lui-même n'ayant pas réussi à la résoudre. En mai 2009, le Coordonnateur des secours d'urgence a transmis aux membres du Comité permanent interorganisations une proposition tendant à saisir le Groupe de travail du Comité de la question.

C. Consultations entre organisations

28. Les consultations concernant le Fonds se poursuivent régulièrement par le canal du Comité permanent interorganisations et, au niveau des opérations, du groupe interinstitutions et de l'équipe spéciale pour le partenariat du Fonds. Pendant la période considérée, 25 réunions interinstitutions ont eu lieu, donnant lieu à des débats sur des questions tant opérationnelles que de politique générale, et notamment sur la préparation de la matrice des réponses de l'administration aux recommandations issues de l'évaluation menée à la fin des deux premières années

d'existence du Fonds, et sur la préparation du présent rapport. L'équipe spéciale pour le partenariat du Fonds s'est réunie pour examiner les questions relatives aux mécanismes de décaissement des subventions versées par les organismes aux organisations non gouvernementales et préparer les documents de référence des sessions que le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a consacrées au financement des opérations humanitaires et aux questions de partenariat en novembre 2008 et juillet 2009.

29. Pendant la première moitié de 2009, les débats entre institutions ont été particulièrement axés sur une reconfiguration éventuelle du cadre de leurs consultations. Le Groupe interinstitutions du Fonds, ayant résolu un certain nombre d'importantes questions opérationnelles et de politique générale, est progressivement devenu plutôt un lieu d'échange d'informations. De son côté, l'équipe spéciale pour le partenariat a constitué une plate-forme utile pour le dialogue et l'échange d'informations, donnant lieu, par exemple, à l'élaboration d'une série de recommandations ciblées et à un inventaire des cadres de partenariat entre les agences de l'ONU et l'OIM. Toutefois, en raison de son mandat, l'équipe n'a pas pu aller au-delà, compte tenu du caractère technique des questions de partenariat et des questions contractuelles et du fait qu'elles ne sont pas propres au seul Fonds.

30. Le secrétariat du Fonds a donc engagé un processus visant à examiner les questions nécessitant une attention plus soutenue, à rationaliser la liste des organismes concernés et à réduire le nombre des réunions. La création à la fin 2008, au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'une Section de la coordination du financement chargée de faciliter l'administration des fonds réunis en une masse commune (les « fonds mis en commun ») s'inscrit dans ce cadre. Elle offre l'avantage de mobiliser les organisations du Comité permanent interorganisations au niveau des sièges sur des questions intéressant tant les fonds mis en commun au niveau des pays que le Fonds lui-même.

31. En consultation avec les organismes et les organisations non gouvernementales partenaires, le secrétariat a proposé en juin 2009 au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations de créer au sein du Comité un « groupe sur le financement des opérations humanitaires » qui serait compétent à la fois pour les financements provenant du Fonds et pour les financements par prélèvement sur les fonds mis en commun au niveau des pays, l'objectif visé étant de mettre en place un système plus cohérent et intégré. Cette proposition permettrait de limiter le périmètre des consultations et de faire en sorte que la participation aux débats interinstitutions sur certaines questions soit réservée aux organismes intéressés.

D. Améliorations du cadre opérationnel du Fonds, y compris les progrès réalisés dans l'application des recommandations faisant suite à l'examen effectué à l'issue de la deuxième année du Fonds

32. Dans son rapport précédent (A/63/348), le Secrétaire général exposait de façon détaillée les principales conclusions et recommandations de l'examen indépendant effectué à l'issue de la deuxième année du Fonds à la demande de l'Assemblée générale. Il ne répondait cependant pas à ces 37 recommandations stratégiques et opérationnelles, car le rapport d'évaluation final n'a été officiellement distribué

qu'en septembre 2008. Le secrétariat du Fonds a préparé une matrice des réponses de l'Administration en novembre 2008, en consultation avec les organismes des Nations Unies, l'OIM, diverses organisations non gouvernementales et le Bureau du Contrôleur de l'ONU. Cette matrice servira de feuille de route pour les tâches à accomplir avant la prochaine évaluation du Fonds, qui aura lieu en 2011. Elle présente en détail la réponse faite à chaque recommandation et la suite à lui donner, et elle est mise à jour et communiquée tous les six mois aux États Membres, au Groupe consultatif du Fonds et aux membres du Comité permanent interorganisations. La version la plus récente de la matrice a été actualisée et distribuée en avril 2009.

33. Parmi les recommandations formulées, 22 ont été approuvées, 8 partiellement approuvées, 1 a été rejetée et 6 sont en attente de décision. Les modalités d'application d'un certain nombre de ces recommandations sont actuellement examinées et discutées au sein du Secrétariat de l'ONU. D'autres recommandations relatives aux accords de financement et autres accords entre l'ONU, l'OIM et les organisations non gouvernementales doivent être examinées par le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations ou d'autres instances préalablement à leur mise en application. Le Coordonnateur des secours d'urgence a demandé aux responsables des organismes membres du Comité permanent interorganisations de collaborer entre eux pour régler les questions de partenariat pendantes, notamment celles qui ont été mises en vedette dans l'évaluation du Fonds, en adoptant une démarche générale plus intégrée.

34. Les débats sur la matrice des réponses de l'administration sont une incitation à poursuivre le renforcement du cadre opérationnel du Fonds et à relever un certain nombre d'autres défis. Le secrétariat du Fonds anime un processus interinstitutions de révision de la circulaire du Secrétaire général sur la création et le fonctionnement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (ST/SGB/2006/10), afin de prendre en compte les conclusions de l'évaluation ainsi que l'expérience acquise après trois ans d'activité du Fonds. Les modifications apportées à la circulaire porteront principalement sur les points suivants : amélioration des directives opérationnelles régissant l'utilisation, la gestion et l'administration du Fonds, avec notamment une définition plus précise de la mission du Fonds; définition de la période d'exécution et institution de délais, pour la prestation des services et la livraison des biens; priorité donnée au terrain dans la procédure de demande de subventions et attribution d'un rôle central aux coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire pour la hiérarchisation des priorités de financement; procédures de prêt; et normes de contrôle, de responsabilité et d'information financière et de gestion. Les consultations avec les organismes concernés et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Département de la gestion ont commencé en mai 2009. La circulaire révisée devrait entrer en vigueur à la fin de 2009.

35. La révision de la circulaire est une condition préalable si l'on veut voir progresser le mémorandum d'accord-cadre, qui est en cours d'élaboration parallèlement à la révision de la circulaire. Ce mémorandum d'accord vise à améliorer la rapidité des financements du Fonds en simplifiant les démarches administratives pour le décaissement des subventions. Le protocole d'accord-cadre serait en fait un accord standard entre le Fonds et ses bénéficiaires potentiels qui dispenserait d'établir un mémorandum d'accord particulier pour chaque projet exécuté par le bénéficiaire sauf dans certains cas. Les débats sur le mémorandum

d'accord-cadre sont en cours et un certain nombre de questions relatives à la présentation de rapports financiers et la responsabilité doivent être réglées dans les prochains mois. Le mémorandum d'accord-cadre devrait être prêt au début de 2010.

36. Plusieurs outils de mesure des résultats et de transparence (tels que le site Web, les bases de données et les normes de présentation des rapports du Fonds) qui ont été mis en place depuis le lancement de la composante subventions du Fonds doivent maintenant être incorporés dans un cadre d'ensemble. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation, la mise en place d'un cadre de résultats et de responsabilisation est en cours. Une proposition initiale a été soumise au Groupe consultatif du Fonds en avril 2009 et remaniée à la suite des commentaires du Groupe. Ce cadre établira les responsabilités respectives des diverses parties prenantes aux activités et aux responsabilités du Fonds, telles que le Coordonnateur des secours d'urgence, le Contrôleur de l'ONU, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat du Fonds, le Groupe consultatif du Fonds, l'Assemblée générale, les États Membres, les organisations membres du Comité permanent interorganisations, les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays des Nations Unies. Il indiquera les outils de responsabilisation pour l'emploi et la gestion des ressources, ainsi que les mesures qui permettront d'évaluer les résultats du Fonds par rapport aux trois objectifs fixés dans la résolution 60/124 de l'Assemblée générale incorporant la composante subventions. Le cadre sera opérationnel avant la fin de l'année 2009.

37. Le secrétariat du Fonds, en consultation avec les organismes partenaires et les chefs de groupe au niveau mondial, revoit actuellement les critères de détermination de l'« importance vitale », avec pour objectif général de mieux définir les catégories d'activités humanitaires relevant du mandat du Fonds, et prévoit d'achever cet examen avant la fin de 2009. Cette révision permettra de mieux cibler les bénéficiaires des financements du Fonds sur la base d'une hiérarchisation plus claire des besoins.

V. Tendances et analyse

A. Financement par région

38. Au cours de la période considérée, l'Afrique subsaharienne a reçu la plus grosse part des ressources (57,4 %), suivie de l'Asie et du Caucase (26,1 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (9 %) et du Moyen-Orient (7,5 %). Au sein de la région subsaharienne, près de 100 millions de dollars ont été affectés à des crises en Afrique de l'Est et dans la corne de l'Afrique, soit à peu près un quart de toutes les subventions accordées par le Fonds. Le tableau 3 illustre la répartition des demandes et des approbations de subventions par région et sous-région. Les ressources destinées à faire face à des catastrophes naturelles (au titre soit d'interventions rapides soit de situations d'urgence sous-financées) se répartissaient de façon assez équitable entre les régions : Amérique latine et Caraïbes (28,7 millions de dollars), Asie (24,7 millions de dollars) et Afrique (32,9 millions de dollars)⁶.

⁶ Les affectations de ressources destinées à faire face à des catastrophes naturelles au Moyen-Orient avoisinaient les 3 millions de dollars.

Tableau 3
**Répartition des subventions accordées par le Fonds central d'intervention
pour les urgences humanitaires, par région et par sous-région
(1^{er} juillet 2008-30 juillet 2009)^a**

	<i>Demandes de subvention (en milliers de dollars É. U.)</i>	<i>Subventions accordées (en milliers de dollars É. U.)</i>	<i>Taux d'approbation (par rapport à l'ensemble des affectations de ressources)</i>
Afrique	285,0	215,0	57,4
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	123,3	100,1	26,7
Grands Lacs et Afrique centrale	59,4	43,9	11,7
Afrique australe	46,1	39,8	10,6
Afrique de l'Ouest	56,1	31,1	8,3
Asie et Caucase	112,0	97,5	26,1
Caucase	3,0	3,0	0,8
Asie de l'Est	14,0	13,4	3,6
Asie du Sud	68,9	57,3	15,3
Asie du Sud-Est	13,0	11,1	3,0
Asie du Sud-Ouest (centrale)	13,2	12,7	3,4
Amérique latine et Caraïbes	39,9	33,7	9,0
Caraïbes	23,8	22,5	6,0
Amérique centrale	6,3	3,0	0,8
Amérique du Sud	9,8	8,1	2,2
Moyen-Orient	29,7	28,2	7,5
Total	466,6	374,3	100,0

^a Les chiffres cités correspondent aux montants affectés aux projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et non pas aux sommes effectives figurant dans les états financiers certifiés des Nations Unies.

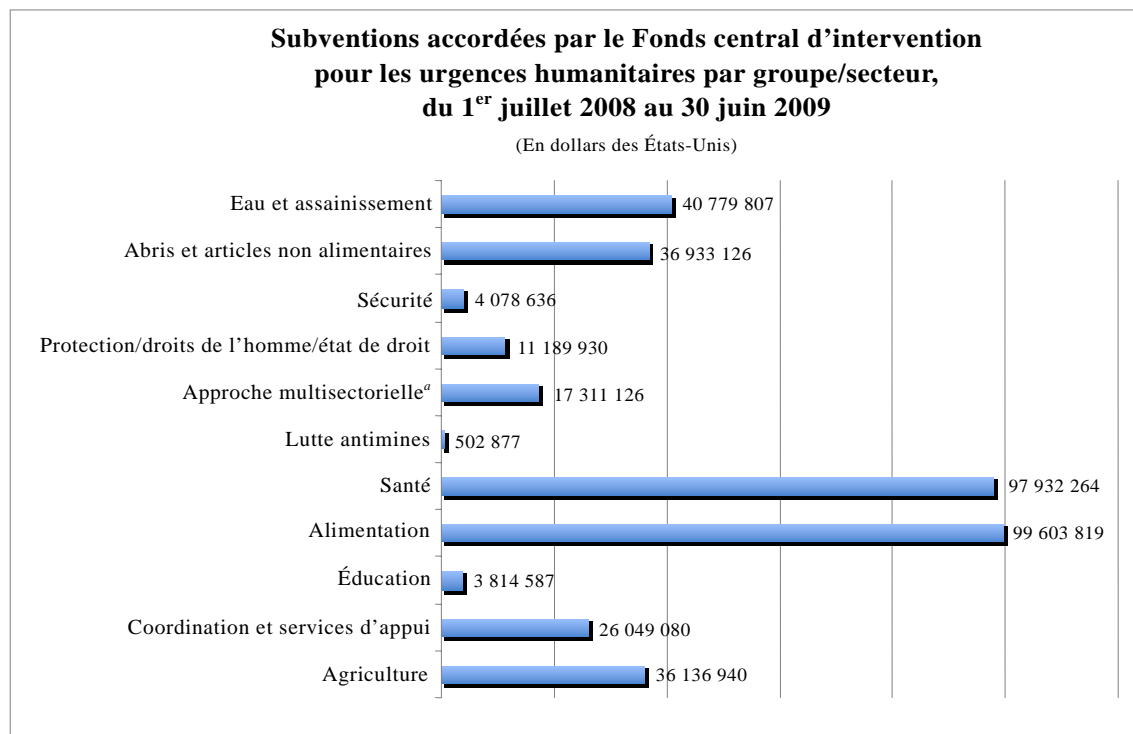
B. Financement par groupe/secteur

39. Le Fonds a engagé des ressources dans 10 secteurs/groupes au cours de la période considérée (voir fig. I). Comme par le passé, l'alimentation (99,6 millions de dollars, soit 26,6 % du total) et la santé et la nutrition (97,9 millions de dollars, soit 26,2 % du total) ont continué de drainer la majorité de ces ressources, suivies de l'alimentation en eau et de l'assainissement (40,8 millions de dollars, 10,9 %). Près de 10 % des fonds ont été alloués à l'agriculture pendant la période considérée, soit une hausse par rapport aux années précédentes, ce qui montre l'importance de ce soutien critique pour les petits exploitants et leurs moyens de subsistance. Le Fonds est aussi venu en aide à des secteurs sous-financés qui sont jugés de plus en plus essentiels pour les interventions humanitaires, comme l'éducation d'urgence et la protection, les droits de l'homme et l'état de droit. Les montants globaux accordés à ces secteurs sont souvent très inférieurs à ceux affectés à d'autres domaines mais

n'en revêtent pas moins une importance critique pour l'amélioration de l'efficacité des interventions d'urgence dans leur ensemble.

Figure I

Répartition des ressources accordées par le Fonds central d'intervention d'intervention pour les urgences humanitaires par groupe/secteur



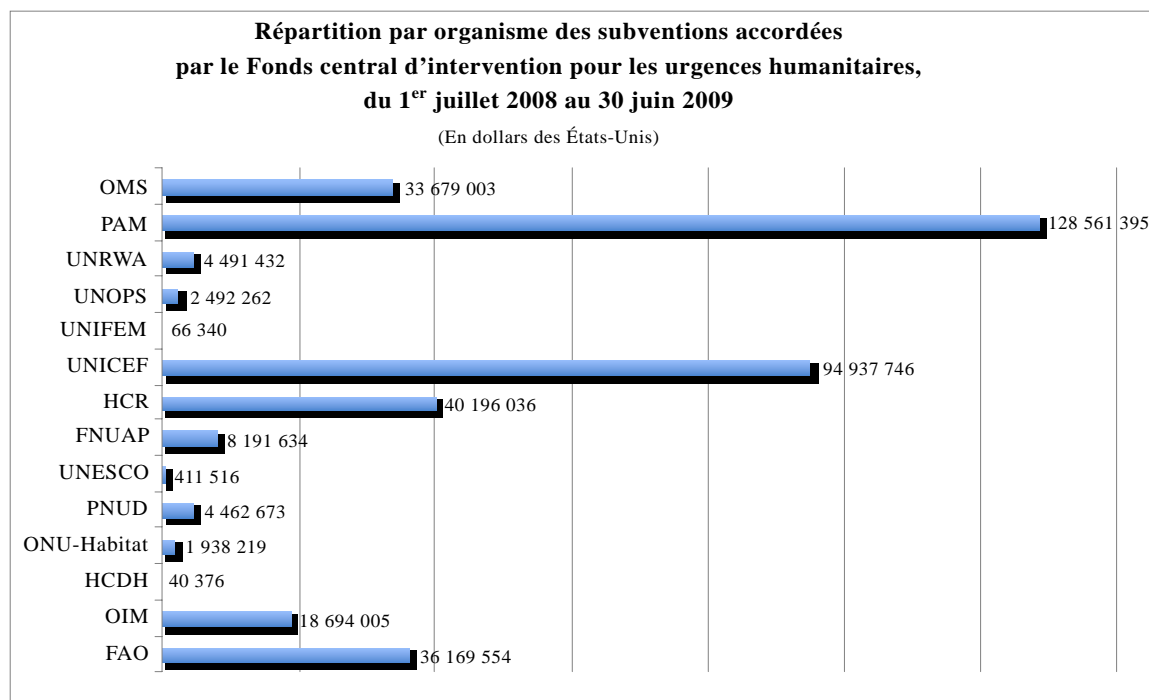
Note : Les chiffres cités correspondent aux montants affectés aux projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et non pas aux sommes effectives figurant dans les états financiers certifiés des Nations Unies.

^a L'approche multisectorielle est la principale source de financement des programmes d'assistance aux réfugiés.

C. Financement par organisme

40. Quatorze organismes humanitaires ont bénéficié d'une aide directe en vue d'activités d'urgence pendant la période considérée, pour la première fois pour deux d'entre eux, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ONU-Habitat. Comme par le passé, les trois organismes ayant reçu l'aide la plus importante étaient le Programme alimentaire mondial (PAM) (128,6 millions de dollars), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (94,9 millions de dollars) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (40,2 millions de dollars). Les projets exécutés par ces organismes recouvrent plusieurs groupes/secteurs et entre autres l'aide alimentaire, l'éducation, la santé et la nutrition, la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires et l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Figure II
Répartition par organisme des subventions accordées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires



Note : Les chiffres cités correspondent aux montants affectés aux projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et non pas aux sommes effectives figurant dans les états financiers certifiés des Nations Unies.

D. Autres observations

41. Avec des engagements avoisinant 25 millions de dollars, le Fonds s'est avéré être un outil particulièrement important et utile pour donner un coup de pouce aux services humanitaires critiques communs destinés aux opérations de secours des partenaires humanitaires, tels que services aériens d'aide humanitaire, de logistique et de sécurité. En République centrafricaine par exemple, les ressources du Fonds destinées au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ont financé le transport du personnel de 40 organismes humanitaires dans des régions isolées du pays et l'acheminement de plus de 18 tonnes de produits essentiels pendant les trois mois où le Fonds a fourni son appui. En consultation avec le PAM qui s'occupe du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, le secrétariat du Fonds est en train de terminer l'élaboration des directives qui seront appliquées à l'avenir par le Fonds pour financer les activités du Service afin que le soutien du Fonds ne devienne pas une source permanente de financement.

42. En 2008⁷, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a répondu aux 12 appels éclair qui ont été lancés. Près de 73 % des montants alloués

⁷ L'analyse des financements accordés par le Fonds en réponse à des appels globaux ou éclair repose sur les données disponibles au 16 avril 2009.

ont été approuvés dans les deux semaines qui ont suivi l'appel (voir tableau 4). En 2006 et 2007, le financement du Fonds a en moyenne couvert 17,5 % des besoins faisant l'objet de ces appels. En 2008, cette proportion est tombée à environ 6 %⁸.

Tableau 4

Rapidité de la réponse du Fonds aux appels éclair pour l'ensemble des financements accordés à ce titre pendant l'année

	2006	2007	2008	2009 (au 30 juin)
Financements accordés dans les deux semaines suivant l'appel	45 %	87 %	73 %	50 %
Financements accordés dans les trois à quatre semaines suivant l'appel	23 %	6 %	10 %	–
Financements accordés plus de quatre semaines après l'appel	31 %	7 %	17 %	50 %

43. En 2008, les contributions versées du Fonds ont couvert environ 3 % des besoins que les appels globaux visaient à satisfaire initialement. Par rapport à l'ensemble des ressources fournies en réponse à ces appels, la part du Fonds représentait 7,2 %. De 2006 à 2008, les ressources accordées par le Fonds aux pays ayant fait l'objet d'un appel global ont diminué tandis que celles accordées aux pays n'ayant pas fait l'objet d'un tel appel n'ont cessé d'augmenter⁹.

44. La communauté humanitaire est de plus en plus consciente de l'importance que revêt la généralisation de l'égalité des sexes, qui est une des priorités du Fonds, et ceux de ses membres qui reçoivent un financement du Fonds s'emploient à atteindre cet objectif dans tous leurs projets financés par ce dernier. Les principes directeurs et outils du Comité permanent interorganisations pour une action humanitaire soucieuse de l'égalité des sexes ont été appliqués dans le cadre de l'exécution de nombreux projets. Depuis 2008, les rapports présentés doivent fournir entre autres des données ventilées par sexe et des renseignements sur les moyens employés pour inclure la promotion systématique de l'égalité des sexes dans chacun des projets exécutés au niveau des pays. Grâce à ces informations, la prise en compte de la problématique hommes-femmes sera mieux assurée dans les projets financés par le Fonds.

VI. Montants des financements disponibles

45. L'Assemblée générale a fixé à 450 millions de dollars le montant annuel des financements que le Fonds devait recueillir. En 2008, ce montant a pour la première fois été dépassé puisque 453 millions de dollars ont été versés par 74 États Membres, un observateur permanent et six organismes privés.

⁸ Cette baisse est due en partie au fait que les besoins visés par les appels éclair ont triplé en 2008 pour atteindre 1,2 milliard de dollars (contre 386 millions en 2007).

⁹ En 2008, les ressources affectées par le Fonds à des pays n'ayant pas fait l'objet d'appels globaux avaient augmenté de façon disproportionnée du fait des versements effectués par le Fonds au titre de sa réserve pour la crise alimentaire.

46. Une conférence de haut niveau a été organisée le 4 décembre 2008 à New York pour échanger des informations, débattre des politiques et mobiliser un soutien en faveur du Fonds pour 2009. Au 30 juin 2009, cette conférence, avec d'autres activités de mobilisation de ressources, avait généré près de 388 millions de dollars d'annonces de contributions par 73 États Membres et un observateur permanent et 241 millions de dollars de contributions effectivement versées. À cause des fluctuations du taux de change du dollar des États-Unis et de la crise économique, il sera difficile d'atteindre le montant de 450 millions de dollars en 2009. Cela dit, le Fonds bénéficie d'un solide soutien comme l'attestent l'augmentation des contributions versées par 20 États Membres dans leur devise nationale et le fait que seuls 9 États Membres ont réduit leurs contributions.

47. Depuis 2006, 107 États Membres et observateurs, soit plus de la moitié des membres de l'Assemblée générale, ont fait des annonces de contributions au Fonds. En 2008 et au premier semestre de 2009, 30 États Membres avaient contribué pour la première fois au Fonds. Conformément aux règles de gestion qui lui sont applicables, le Fonds doit se constituer une réserve d'au moins 30 millions reportable d'un exercice à l'autre pour pouvoir faire face à une situation d'urgence soudaine.

48. La prochaine conférence de haut niveau aura lieu en décembre 2009 pour examiner les faits nouveaux concernant le Fonds et mobiliser un soutien pour 2010. Conformément à l'objectif que s'est fixé le Fonds, les contributions qui lui sont versées doivent venir s'ajouter aux engagements pris au titre des programmes humanitaires et des ressources destinées à la coopération internationale pour le développement et les États Membres devraient continuer d'apporter un soutien bilatéral direct aux organismes humanitaires, en plus de l'appui mobilisé par l'intermédiaire du Fonds.

49. Les effets de la crise économique mondiale sur le financement des opérations humanitaires sont encore largement inconnus. Le secrétariat du Fonds, agissant en coordination avec d'autres mécanismes de financement des opérations humanitaires, suit de près les annonces et les versements de contributions tout en plaidant auprès des États Membres pour qu'ils ne renvoient pas leurs contributions à la baisse par rapport aux autres années.

VII. Conclusions

50. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est demeuré un élément essentiel du mécanisme de financement multilatéral des opérations humanitaires en raison du coup de pouce financier qu'il donne aux opérations de secours d'organismes appelés à faire face à des situations d'urgence soudaine, en comblant les lacunes dans les situations d'urgence où le facteur temps est critique et en cas de crise en satisfaisant des besoins qui ne l'auraient pas été faute de ressources suffisantes. Suite aux recommandations découlant de l'évaluation du Fonds deux ans après sa création et de celles du Groupe consultatif du Fonds et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le secrétariat du Fonds a continué d'améliorer ses opérations, sa gestion financière et ses méthodes de présentation de rapports, ce qui lui a permis d'être plus transparent et de mieux rendre compte aux États Membres, aux partenaires humanitaires et au grand public.

51. La matrice de réponse établie suite aux recommandations découlant de l'évaluation sert de fil directeur au Fonds dont l'objectif est de continuer d'améliorer son efficacité et la qualité de ses opérations. À l'avenir, le secrétariat du Fonds se concentrera sur l'élaboration et l'application d'un cadre d'exécution et de responsabilisation de façon à réduire encore ses coûts de transaction en simplifiant et harmonisant les procédures établies, en revoyant et améliorant les supports d'orientation, en appliquant de nouvelles stratégies de communication et de mobilisation des ressources, en renforçant les partenariats avec les organisations non gouvernementales et en réglant différents problèmes liés aux procédures administratives et financières et aux modalités d'établissement des rapports. En outre, il continuera d'accroître sa complémentarité avec d'autres mécanismes de financement des opérations humanitaires, y compris les fonds mis en commun au niveau des pays et les fonds d'urgence des organismes.

52. De nombreux défis attendent la communauté internationale humanitaire. On ignore encore toutes les conséquences de la crise économique mondiale mais, venant s'ajouter à d'autres grandes tendances mondiales telles que les changements climatiques, elles pourraient se traduire par une augmentation des besoins d'urgence à satisfaire pour sauver des vies, parallèlement à une stagnation, voire une diminution des budgets consacrés à l'aide humanitaire. Les groupes vulnérables dans les pays en développement risquent fort d'être les plus touchés notamment du fait des migrations et de l'accroissement de l'insécurité alimentaire et des troubles sociaux. Les gouvernements subiront certainement des pressions qui les conduiront peut-être à réduire les dépenses au titre des programmes d'aide extérieure et notamment d'assistance humanitaire. Les besoins d'urgence pourraient également se multiplier du fait de la fréquence, de l'imprévisibilité et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques, de la persistance de la crise alimentaire dans de nombreux pays en développement et d'autres tendances telles que la croissance démographique et l'urbanisation ainsi que la persistance de situations d'urgence complexes notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan.

53. Quels que soient les défis qui l'attendent, le Fonds continuera de jouer un rôle de premier plan en facilitant des interventions rapides et bien coordonnées qui répondent aux besoins des populations les plus vulnérables dans le monde entier. Il est rappelé aux États Membres que l'Assemblée générale a fixé à 450 millions de dollars le montant annuel à mobiliser et qu'il doit y exister un large éventail de mécanismes de financement des opérations humanitaires. Un soutien politique et financier accru est nécessaire pour assurer la pérennité du Fonds et lui permettre de faire face aux défis de plus en plus nombreux. Le Fonds a besoin de cet appui pour être en mesure de promouvoir des interventions humanitaires plus prévisibles, rapides, équitables, éthiques, impartiales et efficaces.

Annexe I

Montant total des contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009)

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>2008</i>		<i>2009</i>	
	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions annoncées</i>
Afghanistan	–	1 440,00	–	–
Afrique du Sud	221 538,45	180 000,00	–	–
Albanie	3 000,00	3 500,00	3 500,00	–
Algérie	10 000,00	10 000,00	10 000,00	–
Allemagne	14 790 000,00	19 522 484,38	19 522 484,38	–
Andorre	33 494,90	31 744,80	31 744,80	–
Antigua-et-Barbuda	5 000,00	5 000,00	5 000,00	–
Arabie saoudite	100 000,00	150 000,00	150 000,00	–
Argentine	30 000,00	30 000,00	–	–
Arménie	5 000,00	5 000,00	5 000,00	–
Australie	9 517 000,00	7 821 600,00	7 821 600,00	–
Autriche	1 030 055,00	421 940,93	–	–
Bangladesh	5 000,00	–	–	–
Belgique	2 539 594,30	6 476 500,00	–	–
Bénin	–	1 500,00	1 500,00	–
Bhoutan	1 480,00	1 480,00	1 480,00	–
Bosnie-Herzégovine	5 000,00	–	–	–
Botswana	5 000,00	–	–	–
Brésil	50 000,00	99 985,00	99 985,00	–
Bulgarie	10 000,00	15 000,00	–	–
Canada	39 037 522,76	31 850 960,00	8 704 281,57	–
Chili	100 000,00	20 000,00	20 000,00	–
Chine	500 000,00	500 000,00	500 000,00	–
Croatie	34 000,00	24 000,00	24 000,00	–
Danemark	9 931 472,84	8 544 087,49	8 544 087,49	–
Égypte	15 000,00	15 000,00	15 000,00	–
Émirats arabes unis	50 000,00	–	–	–
Équateur	20 000,00	–	–	–
Espagne	45 531 968,00	38 860 103,63	–	–
Estonie	91 200,00	80 845,00	80 845,00	–
États-Unis d'Amérique	5 000 000,00	–	–	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 000,00	–	–	–
Finlande	7 791 000,00	8 198 400,00	8 198 400,00	–
France	2 223 046,38	–	–	–
Ghana	–	10 000,00	–	–
Grèce	300 000,00	500 000,00	500 000,00	–
Guatemala	10 000,00	–	–	–

<i>Donateur</i>	2008		2009	
	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions reçues</i>
Guyana	4 912,84	–	–	–
Hongrie	20 000,00	54 088,00	54 088,00	–
Inde	–	500 000,00	–	–
Indonésie	100 000,00	125 000,00	–	–
Irlande	33 301 074,00	25 906 000,00	12 802 974,00	–
Islande	611 243,27	–	–	–
Israël	15 000,00	15 000,00	15 000,00	–
Italie	2 935 400,00	1 358 868,00	1 358 868,00	–
Jamaïque	–	5 000,00	5 000,00	–
Japon	2 169 083,18	1 000 000,00	1 000 000,00	–
Kazakhstan	50 000,00	50 000,00	50 000,00	–
Kenya	–	10 000,00	–	–
Koweït	50 000,00	50 000,00	–	–
Lettonie	20 000,00	–	–	–
Liechtenstein	196 136,12	230 840,26	230 840,26	–
Lituanie	20 844,62	–	–	–
Luxembourg	6 190 400,00	5 181 200,00	–	–
Malaisie	100 000,00	100 000,00	–	–
Maroc	5 000,00	5 000,00	5 000,00	–
Mexique	100 000,00	150 000,00	–	–
Monaco	139 313,48	129 530,00	–	–
Monténégro	2 500,00	4 975,00	4 975,00	–
Mozambique	–	2 000,00	–	–
Myanmar	–	10 000,00	10 000,00	–
Namibie	–	1 000,00	1 000,00	–
Norvège	55 258 765,36	42 734 982,73	42 734 982,73	–
Nouvelle-Zélande	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	–
Oman	–	30 000,00	30 000,00	–
Pakistan	20 000,00	15 000,00	15 000,00	–
Pays-Bas	63 900 000,00	55 668 000,00	55 668 000,00	–
Pérou	10 000,00	–	–	–
Philippines	5 000,00	10 000,00	10 000,00	–
Pologne	300 000,00	300 000,00	–	–
Portugal	312 400,00	263 020,00	263 020,00	–
Qatar	–	10 050 000,00	50 000,00	–
République arabe syrienne	5 000,00	–	–	–
République de Corée	2 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00	–
République démocratique populaire lao	–	3 000,00	3 000,00	–
République tchèque	153 874,56	154 710,00	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	80 239 000,00	61 444 000,00	14 780 000,00	–
Sainte-Lucie	–	1 000,00	–	–
Saint-Marin	4 412,74	–	–	–
Saint-Siège ^a	5 000,00	5 000,00	–	–

Donateur	2008		2009	
	Contributions reçues	Contributions annoncées	Contributions reçues	Contributions annoncées
Samoa	–	2 000,00	–	–
Slovénie	50 000,00	50 000,00	–	–
Sri Lanka	9 982,00	10 132,85	–	–
Suède	56 264 400,17	49 367 572,36	49 367 572,36	–
Suisse	7 241 824,57	4 657 370,02	4 657 370,02	–
Thaïlande	20 000,00	–	–	–
Timor-Leste	–	1 200,00	1 200,00	–
Trinité-et-Tobago	20 000,00	20 000,00	–	–
Tunisie	5 000,00	–	–	–
Turquie	300 000,00	200 000,00	200 000,00	–
Tuvalu	–	1 000,00	1 000,00	–
Viet Nam	–	10 000,00	–	–
Alexander Bodini	10 000,00	15 000,00	15 000,00	–
Disaster Resource Network	5 000,00	–	–	–
Humanity First USA	2 500,00	–	–	–
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies ^b	718 201,00	156 030,00	156 030,00	–
Groupe SCOR	200 000,00	–	–	–
Compagnie nationale d'énergie d'Abu Dhabi (TAQA)	–	150 000,00	150 000,00	–
Legs de George Gary	–	10 408,05	10 408,05	–
Dons de particuliers hors la Fondation pour les Nations Unies	3 514,92	–	–	–
Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis	–	9 981,50	9 981,50	–
Total	453 093 155,46	387 608 480,00	240 899 218,16	

Notes :

1. Les montants reçus sont inscrits au taux de change en vigueur le jour de la réception du dépôt et peuvent être différents des contributions annoncées en raison des fluctuations des taux de change.
2. Les montants déclarés ne constituent pas des documents financiers officiels de l'Organisation des Nations Unies.
3. À la date de rédaction du présent rapport, les contributions annoncées par le Canada, le Mexique, le Mozambique, la République de Corée et le Royaume-Uni avaient été reçues, mais postérieurement au 30 juin 2009, ce qui explique qu'elles ne sont pas incluses dans le montant total.

^a Le Saint-Siège est un État doté du statut d'observateur.

^b Y compris les contributions versées par Western Union et PriceWaterhouseCoopers.

Annexe II

Montant total des ressources engagées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009^a

(En dollars des États-Unis)

Pays	2008			2009		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Afghanistan	9 446 560,00	8 774 084,00	18 220 644,00	4 165 567,00	–	4 165 567,00
Angola	1 498 653,00	–	1 498 653,00	2 354 123,00	–	2 354 123,00
Bangladesh	1 000 000,00	–	1 000 000,00	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	2 271 874,00	–	2 271 874,00	–	–	–
Burkina Faso	2 000 293,00	3 399 999,00	5 400 292,00	1 650 443,00	1 997 535,00	3 647 978,00
Burundi	1 600 013,00	3 587 934,00	5 187 947,00	–	3 956 773,00	3 956 773,00
Cameroun	4 720 260,00	2 000 006,00	6 720 266,00	–	–	–
Chine	8 045 731,00	–	8 045 731,00	–	–	–
Colombie	1 838 333,00	–	1 838 333,00	3 135 341,00	4 999 979,00	8 135 320,00
Comores	534 037,00	–	534 037,00	–	–	–
Côte d'Ivoire	5 072 073,00	7 002 959,00	12 075 032,00	–	2 000 003,00	2 000 003,00
Cuba	7 367 516,00	–	7 367 516,00	–	–	–
Djibouti	5 580 667,00	–	5 580 667,00	–	1 996 905,00	1 996 905,00
Érythrée	2 996 242,00	–	2 996 242,00	–	1 999 999,00	1 999 999,00
Éthiopie	21 876 887,00	9 651 153,00	31 528 040,00	–	9 666 134,00	9 666 134,00
Géorgie	2 995 315,00	–	2 995 315,00	–	–	–
Guatemala	1 483 541,00	–	1 483 541,00	–	–	–
Guinée	3 999 178,00	–	3 999 178,00	1 450 000,00	–	1 450 000,00
Guinée-Bissau	1 201 967,00	–	1 201 967,00	–	–	–
Haïti	16 030 104,00	–	16 030 104,00	–	4 995 766,00	4 995 766,00
Honduras	1 501 344,00	–	1 501 344,00	–	–	–
Inde	3 010 825,00	–	3 010 825,00	–	–	–
Iraq	6 636 654,00	5 000 001,00	11 636 655,00	1 004 837,00	–	1 004 837,00
Jordanie	3 543 119,00	–	3 543 119,00	–	–	–
Kenya	19 563 931,00	6 406 348,00	25 970 279,00	13 298 355,00	–	13 298 355,00
Kirghizistan	1 970 556,00	–	1 970 556,00	–	–	–
Lesotho	1 895 820,00	–	1 895 820,00	574 955,00	–	574 955,00
Liban	1 008 582,00	–	1 008 582,00	–	–	–
Libéria	1 900 000,00	–	1 900 000,00	–	–	–
Madagascar	6 490 800,00	–	6 490 800,00	6 450 994,00	–	6 450 994,00
Malawi	–	–	–	544 860,00	–	544 860,00
Mali	–	3 198 972,00	3 198 972,00	–	–	–
Mauritanie	1 132 595,00	–	1 132 595,00	–	–	–
Mexique	–	–	–	–	–	–
Mozambique	4 839 160,00	–	4 839 160,00	547 001,00	–	547 001,00
Myanmar	26 417 370,00	2 019 979,00	28 437 349,00	–	2 998 439,00	2 998 439,00

Pays	2008			2009		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Namibie	–	–	–	1 299 825,00	–	1 299 825,00
Népal	6 643 120,00	5 997 698,00	12 640 818,00	–	–	–
Niger	3 754 643,00	6 499 999,00	10 254 642,00	1 426 230,00	3 976 342,00	5 402 572,00
Nigéria	–	–	–	1 279 887,00	–	1 279 887,00
Ouganda	5 681 929,00	–	5 681 929,00	1 191 321,00	–	1 191 321,00
Pakistan	11 911 265,00	6 808 525,00	18 719 790,00	8 890 399,00	–	8 890 399,00
Philippines	2 080 292,00	–	2 080 292,00	–	–	–
République arabe syrienne	6 966 175,00	624 741,00	7 590 916,00	–	–	–
République centrafricaine	3 387 014,00	–	3 387 014,00	187 355,00	–	187 355,00
République démocratique du Congo	3 000 022,00	38 106 996,00	41 107 018,00	12 950 354,00	–	12 950 354,00
République démocratique populaire lao	2 024 378,00	–	2 024 378,00	–	–	–
République du Congo	–	2 011 654,00	2 011 654,00	–	–	–
République populaire démocratique de Corée	1 398 170,00	1 999 884,00	3 398 054,00	–	9 999 909,00	9 999 909,00
République-Unie de Tanzanie	499 958,00	–	499 958,00	1 371 563,00	–	1 371 563,00
Somalie	11 721 943,00	–	11 721 943,00	–	9 999 999,00	9 999 999,00
Soudan	16 025 254,00	–	16 025 254,00	16 986 029,00	–	16 986 029,00
Sri Lanka	8 501 410,00	3 995 382,00	12 496 792,00	21 250 277,00	–	21 250 277,00
Tadjikistan	7 647 237,00	–	7 647 237,00	–	–	–
Tchad	5 507 547,00	6 766 433,00	12 273 980,00	1 998 660,00	–	1 998 660,00
Territoire palestinien occupé	4 988 364,00	–	4 988 364,00	9 409 055,00	–	9 409 055,00
Togo	2 074 049,00	–	2 074 049,00	–	–	–
Yémen	8 206 847,00	–	8 206 847,00	–	4 705 281,00	4 705 281,00
Zimbabwe	6 988 475,00	4 493 657,48	11 482 132,48	7 899 348,00	9 982 000,00	17 881 348,00
Total	300 478 092,00	128 346 404,48	428 824 496,48	121 316 779,00	73 275 064,00	194 591 843,00

Note : Les montants engagés correspondent aux montants affectés aux projets approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence et non pas aux sommes effectives figurant dans les états financiers certifiés des Nations Unies.

^a Montants engagés approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence.

Annexe III**Fonds central d'intervention pour les urgences
humanitaires – prêts, 1^{er} janvier 2008-30 juin 2009**

(En dollars des États-Unis)

<i>Organisme</i>	<i>Pays</i>	<i>Montant</i>
PAM	Éthiopie	26 250 000,00
PAM	République démocratique du Congo	3 750 000,00
Total		30 000 000,00